

„ lieti plein pouvoir d'en signer l'Acte. „

Cette affaire ainsi réglée, le Palais de la Nonciature fut réouvert, & dès le lendemain 16. Mr. le Nonce eut sa premiere Audience du Roi, à qui il presenta le Bref du Pape; à l'issuë de cette Audience, il rendit visite aux Cardinaux de la Motta & Da-Cunha, & leur délivra aussi les Brefs qui leur étoient adressés.

Voilà ce qu'on a crû devoir éclaircir. Ainsi il ne reste plus qu'à signer l'Acte de confirmation des Privileges dont on vient de parler; mais cette signature ne se fera qu'après que le Bref mentionné ci-dessus, & dans nôtre dernier Journal, sera revenu de Rome avec les changemens requis. On verra aussi alors, si la demande du Roi faite au Pape, „ que la nomination aux Benefices vacans dans le „ Royaume soit déferée au Patriarche de Lisbonne, „ comme il en est fait mention ailleurs*, lui sera accordée; ou si Sa Majesté ne fera plus d'autres instances sur ce sujet.

VIII. La Flotte destinée pour Fernambuc s'est mise en mer sur la fin de Fevrier, consistant en un Vaisseau de guerre & cinq Bâtimens marchands; trois autres Navires vont de compagnie avec elle à *Pereyba*, *Angola*, & *Rio de Janeyro*. On prépare en diligence celle qui doit aller à la Baye de *Tous les Saints*; mais on croit néanmoins qu'elle ne fera voile de ce côté là qu'après l'arrivée dans le Tage de la Flotte de *Rio de Janeyro*, qui est attenduë avec la derniere impatience.

* Voyez le Journal du mois passé, pag. 247.